CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024 A 19 H A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie du Chef-Lieu, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 23 avril 2024

Elus en exercice: 12

<u>Etaient présents</u>: 7 - Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Aurélia GIROUX.

<u>Excusés</u> : 2- Windy PETIT (pouvoir à Marie-Thérèse DUPORTAIL), Philippe BRUSCHI (pouvoir à Nicole LABBE).

Absents: 3- Jean-Marie MEIER, Rachid SIAD, Stéphane RULLO

Secrétaire de séance : Dominique MESIANO.

ORDRE DU JOUR;

Pas d'observation sur le compte rendu du Conseil municipal du 2 Avril 2024. Accord à l'unanimité des élus.

-Une seule question à l'ordre du jour : Dossier de subvention DSIL : création d'une salle polyvalente, mise à jour des montants des travaux estimés en 2021 à 1.500.000 € HT, suite à l'inflation et à plusieurs modifications, on passe à 1.963.321 € HT.

Mme le Maire fait lecture du plan de financement mentionnant les subventions escomptées auprès du Département et de la Région.

Discussion entre élus pour le montant des travaux qui a augmenté depuis 2021. Mme Aurélia GIROUX a peur que les chiffres ne soient pas définitifs et qu'ils augmentent encore.

M. Denis MOLLARD n'est pas d'accord par rapport aux devis trop élevés. On risque d'avoir encore des suppléments.

Les autres élus présents étaient bien au courant, comme eux d'ailleurs, du budget de 1.963.321 €, Mme Marie-Thérèse DUPORTAIL, Mrs Dominique MESIANO et Joël CASANI, ont pris la parole pour confirmer que la délibération souhaitée par les services de l'Etat n'était qu'une formalité et reprécisé que le plan de financement avait été actualisé en décembre 2022.

Mme le Maire rappelle que dans le budget 2024, diverses sommes ont déjà été prévues pour l'aménagement et l'équipement intérieur de la salle et que des subventions seront à nouveau demandées en temps voulu.

Le SIVOM Val de Banquière délibérera également sur ces nouveaux montants.

Mme le Maire ayant répondu aux questions de Mme GIROUX et de M. MOLLARD et à la suite de plusieurs explications, la délibération a été mise au vote des élus :

7 voix pour, 2 abstentions (Aurélia GIROUX et Denis MOLLARD)

Accord à la majorité des élus.

Mme le Maire donne une information aux élus concernant le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association OCBR Pétanque afin de pallier à leurs frais de déplacement dans les Alpes de Haute Provence. La délibération a été rattachée au conseil municipal du 2 avril 2024.

Fin de séance à 19 h 20.

Le sécrétaire de séance, Dominique MESIANO,

Nicole LABBE
Maire de La Roquette sur Var